



Construire en nue propriété

Par Viva13

Bonjour, est ce que je peux construire sur un terrain en nue propriété et que mon père à l usufruit.

Ce terrain ma s?ur et moi avons la nue propriété ?

Le terrain est assez grand pour que ma s?ur construit aussi

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous pensé à diviser le terrain en 2 parcelles ?

Parce que si vous construisez sans plus de formalités, votre soeur sera nu propriétaire aussi de votre maison et votre père usufruitier.

Commencer par consulter un notaire pour par exemple une convention d'indivision.

Et voyez avec l'urbanisme les possibilités de division et de permis de construire.

Par Nihilscio

Bonjour,

Votre père étant usufruitier du terrain, son consentement aux constructions envisagées est indispensable.

Par ESP

Bonjour

Je déconseillerais d'envisager une construction tant que vous ne disposez pas de la pleine propriété du terrain.

Il faut réfléchir, avec votre père, car juridiquement, si vous construisez sur le terrain alors que l'usufruit lui appartient, il a le droit d'habiter dans les lieux, de louer les lieux, de vendre l'usufruit des lieux à leur bon vouloir.

Cela n'est pas très compliqué pour votre père d'abandonner ou vous céder l'usufruit, car en terme économique, le rapport du terrain ne doit pas être énorme.

Quel âge a le papa ?

Par Viva13

Je vous remercie pour vos réponses

je pense qu on va aller au notaire pour l usufruit et la division